



...communiqué de presse....

MORENO paye ton prud'homme

Le conseil des prud'hommes de Lyon a condamné le 27 février 2018 la société BRON COIFFURE appartenant au groupe de Frédéric MORENO à verser 40 000 euros à une salariée pour travail dissimulé et licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Frédéric MORENO tout simplement depuis des années payait les heures supplémentaires avec des factures fictives que la salariée devait se procurer si elle voulait être rémunérer.

Ainsi Frédéric Moreno, ne payait pas les cotisations sociales pénalisant ainsi les salariés pour leur retraite notamment.

De plus imitant la télé réalité M. Frédéric Moreno a demandé un vote au collègue de cette salariée (oui ou non) scène brutale et anxiogène consistant en une humiliation publique et collective.

Depuis février 2018 Frédéric Moreno refuse de payer sa condamnation.

SAMEDI 7 septembre 2019 à 14h

RASSEMBLEMENT

devant Frédéric MORENO Coiffure

15 place Bellecour Lyon

Pour joindre Sud commerce et services : 06 51 25 40 77